



Appel à Projets 2022

Subventions pour l'organisation de Colloques Scientifiques

SESSION 1 : Dépôt des demandes du 3 janvier 2022 au 25 mars 2022 : Colloque prévu entre le 1^{er} juin 2022 et le 31 décembre 2022.

SESSION 2 : Dépôt des demandes du 12 mai 2022 au 5 septembre 2022 : Colloque prévu entre le 1^{er} Janvier 2023 et 31 Juillet 2023.

Constitution du dossier

Le dossier devra comporter les pièces suivantes :

1. Une lettre à l'attention du Président du Conseil Scientifique National indiquant :
 - l'intitulé du colloque ;
 - ses objectifs et son importance dans la communauté scientifique française ;
 - date et lieu de colloque ;
 - le montant de la subvention demandée à la Ligue (à titre indicatif, le montant maximum attribué est de 5 000 €), l'utilisation prévue de la subvention et la lisibilité qui sera donnée à la participation de la Ligue ;
 - la portée nationale, européenne ou internationale du colloque ;
 - nombre de participants attendus.
2. Un programme prévisionnel aussi complet que possible mentionnant le nom des orateurs, leur affiliation et le titre de leur conférence.
3. Un budget prévisionnel (dépenses/ressources) justifiant le montant de la subvention demandée. Ce budget fera apparaître le nom des sponsors contactés, les montants demandés et les réponses obtenues.
4. Le cas échéant, un bilan financier de la précédente réunion certifié conforme par l'organisateur.
5. Un RIB qui sera utilisé pour le versement de la subvention.

Critères d'éligibilité

1. Les demandes concerneront uniquement les colloques organisés sur le territoire français.
2. Le thème du colloque devra être majoritairement consacré à un aspect de la lutte contre le cancer.
3. La subvention de la Ligue pour le colloque sera consacrée à favoriser la participation de jeunes chercheurs en cancérologie (invitation à parler, participation à coûts réduits).

La demande de subvention doit être adressée :

- ✓ par courriel à l'adresse électronique suivante recherche@ligue-cancer.net. Le format ZIP ne sera pas accepté.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès à la Délégation Recherche en écrivant au même courriel.